



## RAPPORT

### au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 8'375'000.00 TTC au maximum pour l'assainissement et l'élargissement des estacades ainsi que le renouvellement des réseaux souterrains et de la chaussée de la rue du Temple

Président : Vincent Haldi (ML)  
Membres : Christian Bécherraz (SOC)  
Nicolas Büchler (SOC)  
Raphaël Corbaz (PLR)  
Jean-Marc Forclaz (PLR)  
Dominik Hunziker (UDC)  
Antony Huys (SOC)  
Cyril Pabst (PLR)  
Géraldine Torchio (Les Verts)  
Bernard Tschopp (PLR)

Monsieur le président, Mesdames Messieurs,

La commission en charge d'étudier l'objet cité en titre, était réunie le mardi 12 février 2019 à 19h00 au service de l'urbanisme à la rue de la Gare 30 à Montreux, en présence de M. Christian Neukomm Municipal, accompagné de M Enrico Bergonzo Chef de service des Travaux publics-ST ainsi que de M Laurent Widmer technicien au sein des Travaux publics (en charge du développement du projet)

En préambule :

Avant de remettre en jeu sa présidence, le président désigné déclare ses intérêts en tant que membre du comité de gestion des Eaux du Maralley.

La présidence n'est pas demandée.

La parole est donnée à la Municipalité :

M Neukomm déclare que la situation actuelle de la seconde partie du tronçon routier concerné, à savoir celui de l'Avenue de Collonge, est alarmante en terme de sécurité, que le très mauvais état du trottoir en estacade, nécessite impérativement le remplacement de

cet ouvrage dans les meilleurs délais, afin de garantir la sécurité des usagers.

C'est pourquoi des potelets ont été installés sur cette section, afin d'éviter que des véhicules, en particulier les poids lourds, puissent rouler sur le trottoir, sa capacité portante ayant été jugé insuffisante par une expertise.

Messieurs Bergonzo et Widmer précisent que le béton de l'ouvrage, réalisé vraisemblablement avant guerre est dans un état de dégradation très avancé, qu'à l'époque de sa construction, l'usage était d'enrober les armatures métalliques structurantes à fleur de béton, d'une simple couche d'environ 1.5 cm, ce qui à long terme, a provoqué une carbonatation du béton et rendu l'alliage de toute la structure très poreux. De nos jours la couche d'enrobement est de 3 à 4 cm pour les parties d'éléments préfabriqués de la construction de la nouvelle estacade.

Il semble qu'il y ait d'autres cas similaires sur le territoire communal.

De manière à rationaliser les interventions, et de minimiser l'impact sur le domaine public, il est apparu opportun de réaliser les interventions sur les deux secteurs en parallèle et d'y intégrer plusieurs autres interventions, tel que ; la mise en place d'une fibre optique pour les besoins communaux, la mise en séparatif des parcelles communales No 5016(Temple 11) et 5049(place des Planches 4) , la réfection de l'étanchéité du parking situé sur la parcelle No 5070, l'éclairage architectural du temple Saint-Vincent ainsi que le chauffage de la chapelle Saint-Michel.

Discussion générale :

De nombreux commissaires souhaitent connaître le nom de l'ingénieur mandaté pour ce projet.

Il est répondu qu'il n'est pas dans les usage de révéler le nom du mandataire jusqu'à la mise en soumission des travaux, conformément aux dispositions légales relatives aux procédures des marchés publics.

Description du projet;

Le projet d'exécution, ainsi que le suivi technique du chantier sera assuré par ce même bureau d'ingénieur, le service des travaux publics assurera le suivi global du chantier avec notamment, les dispositions à prendre pour maintenir la circulation durant les travaux, ceci en collaboration avec sécurité Riviera.

Les honoraires d'ingénieurs sont chiffrés à environ CHF 300'000.00

Le projet ne prévoit pas de voie cyclable, car l'espace à disposition est trop restreint, néanmoins les cyclistes pourront utiliser le trottoir élargi à 1.50 m, comme il est d'usage pour d'autres tronçons similaires sur le territoire communal.

Un commissaire souhaite attirer l'attention sur le très mauvais état, à ses yeux, du mur

privé le long du secteur 2, il espère qu'il ne viendra pas à s'effondrer lors de la conduite des travaux de la route de Collonge. La largeur actuelle comprise entre 4.70 et 5.20 m sera augmentée à 5.90 au minimum, permettant le croisement de deux poids lourds à 20 km/h.

Il est à noter que la parcade sur ce secteur, lors des mariages ou autres événements, qui ont lieu au temple Saint-Vincent sera toujours autorisé une fois l'élargissement effectué.

Il est demandé si les travaux consistant à poser une nouvelle conduite entre le temple et la chapelle, afin d'alimenter deux nouveaux radiateurs, par la chaudière située dans le temple, peuvent faire l'objet d'une subvention. On répond que, vu la nature et les lieux des travaux, cela n'est pas envisageable.

Un commissaire demande si la Commune pourrait soutenir financièrement la pose de la conduite d'eau sur le secteur de la rue du Temple de l'Association SEM.

M. Neukomm répond que des demandes similaires avaient déjà été formulées lors de la réfection de la rue du Pont et que la commission de l'époque et le Conseil les avaient refusées, et que tous les services industriels renouvelleront ou compléteront leurs réseaux à leurs frais.

Le nouveau trottoir en estacade devra faire l'objet d'une inscription de servitude de passage public au registre foncier, ceci pour toutes les propriétés privées situées à l'aval de la rue du Temple sur le secteur 2. Actuellement il n'y a pas de dessin formel de servitude, une assiette précise fera partie de la mise à l'enquête.

L'éclairage public ;

Il est demandé si l'ensemble des lanternes de types village à 4 pans, équipées de technologie LED, prévu pour le périmètre du village des Planches, sera similaire à ce qui a été posé récemment à la Rue du Marché. Il est répondu que oui.

Le rendu de cet éclairage n'est pas du goût de tous les commissaires.

En ce qui concerne le temple Saint-Vincent, il est précisé à la commission, que le monument est actuellement éclairé par trois projecteurs au sodium, qui diffusent 425 watts de couleur jaune, le nouveau projet d'éclairage prévoit une augmentation de puissance de 40% par la pose de dix projecteurs, diffusant 530 watts de tonalité blanc chaud, disposés le long de l'esplanade du temple, afin d'exprimer une meilleure volumétrie de l'ensemble religieux, notamment depuis la Rue du Pont.

Des membres de la Communauté religieuse de Saint-Vincent, présents lors des essais nocturnes ont approché un membre de la commission, pour lui faire part de leur insatisfaction quant au rendu du projet d'éclairage, il est à noter que l'éclairage du temple est prévu pour toute la nuit.

Le concept lumineux (3000 Kewin) et la couleur retenus sont en accord avec les normes de respect animalier

Déroulement des travaux ;

Les interventions à exécuter seront divisées en deux parties,

Les étapes des travaux sont prévues de manière à maintenir l'accès aux propriétés privées, ainsi qu'un cheminement piétonnier et cycliste pendant toute la durée des travaux.

Il est déclaré à la commission que la durée des interventions sur le tronçon d'environ 50 m de longueur, qui nécessite la fermeture de la route à toute circulation, est estimée entre 6 à 8 semaines de novembre à décembre 2019.

Il est prévu de fermer la route 3 jours par semaine du mardi matin 7h au jeudi soir 20h, le trafic sera dévié par l'avenue de Collonge.

La rue du Temple étant l'unique accès aux villages de Glion et de Caux, disposant d'un gabarit généreux pour les poids lourds, il sera nécessaire d'ouvrir ce passage chaque semaine.

Un commissaire se montre sceptique face à la réalité pratique du concept de sécurité lors de la fermeture totale du tronçon. Afin de respecter les délais d'intervention, le SDIS devra stationner un véhicule d'urgence à Glion.

Un passage piétonnier sera maintenu durant toute la période des travaux, il est proposé en commission, d'y poster un policier de proximité en collaboration avec l'ASR.

La reconstruction du mur privé, situé sur la parcelle privée No 5554 sera réalisée par l'entreprise mandatée, ces travaux sont à la charge du propriétaire et feront l'objet d'une cédula hypothécaire.

Un commissaire propose d'inciter les propriétaires des parcelles bordantes, de profiter de l'absence de trafic, pour élaguer leurs arbres, un autre suggère de supprimer les 6 places de parc de The Clinic afin de fluidifier le trafic, il est répondu qu'au vu de l'expérience, enlever des places de parc, dans le contexte d'une intervention de travaux publics, ne fait qu'augmenter la vitesse de circulation et donc l'insécurité.

Concernant les travaux en parallèle avec le maintien de la circulation en sens unique, des feux de signalisation seront disposés à chaque extrémité du tronçon.

Très nombreux sont les commissaires qui émettent des doutes, quant aux options de déviation du trafic, liées aux interventions sur les deux secteurs, et estiment qu'elles généreront des phénomènes d'engorgements et d'insécurité.

Le début des travaux est prévu dès le mois d'avril 2019 (après Pâques) pour une durée d'environ 2 ans.

Nuisances sonores ;

L'étude en cours sur l'assainissement du bruit routier préconise la pose d'un revêtement de type phono-absorbant pour la zone 1 de la rue du Temple, ce type de revêtement sera posé sur ce périmètre.

#### Information aux habitants et usagers

Il est demandé en commission, que soit ajouté aux nombreux éléments d'informations prévus, que durant les périodes où la rue du Temple sera fermée au trafic, sur trois jours par semaine, le MVR pourrait recourir à un bus de plus petite taille en remplacement du bus qui effectue la liaison entre Territet et Glion lors de la fermeture annuelle du funiculaire.

#### Coût de réalisation ;

Il est demandé des éclaircissements quant à l'augmentation des coûts de réalisation devisés aujourd'hui à CHF 8'375'000.00 par rapport au CHF 5 mios annoncés par le préavis d'étude No 34/2015.

Il est répondu que la complexité technique des travaux et les interventions à réaliser, ne permettait pas une estimation précise.

Les solutions techniques finalisées sont plus coûteuses que prévu, les sondages effectués montrent une plus grande faiblesse dans la stabilité de l'ensemble de la structure en estacade, les travaux de renforcement seront par conséquent plus onéreux, de manière générale, les nombreuses contraintes liées aux difficultés du chantier ainsi que quelques travaux supplémentaires liés aux bâtiments communaux et au Temple Saint-Vincent ont également augmentés les estimations de 2015.

Le coût des travaux de génie civil est déterminé sur la base de soumissions rentrées selon la procédure ouverte des marchés publics.

Certains commissaires se montrent étonnés par le montant de certains prix et le doublon de certaines prestations basées sur les prix pratiqués actuellement lors d'offres récentes qui figurent au préavis.

Par exemple le poste serrurerie devisé à CHF 300'000.00, il est expliqué que ce poste recouvre les barrières qui doivent être posées sur le secteur 2, tout le mobilier urbain à savoir, bancs, poubelles etc. Il est à noter qu'une poubelle de type requin posée sur tout le territoire communale peut coûter jusqu'à CHF 3'500.00.

Suite à une courte présentation d'un film en 3D du bureau d'ingénieurs mandaté, la commission passe au vote:

C'est à l'unanimité que la commission vote les conclusions du préavis No 02/2018

## Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Préésident, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

vu

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

le préavis No 02/2019 de la Municipalité du 21 décembre 2018 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 8'375'000.00 TTC au maximum pour l'assainissement et l'élargissement des estacades ainsi que le renouvellement des réseaux souterrains et de la chaussée de la rue du Temple

le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

### DECIDE

1. d'adopter le projet de réaménagement de la chaussée et du trottoir en estacade de la rue du Temple ;
2. d'adopter la réponse à l'opposition déposée durant l'enquête publique relative au projet de réaménagement de la chaussée et du trottoir de la rue du Temple
3. d'adopter le projet d'inscription d'une servitude de passage public pour piétons et pour tous véhicules sur les parcelles Nos 5082, 5084, 5085, 5238, 5242, 5246, 5247, 5255, 5284 et 5532 ;
4. d'adopter la réponse à l'opposition déposée durant l'enquête publique relative à l'inscription d'une servitude de passage public et pour tous véhicules sur les parcelles Nos 5082, 5084, 5085, 5238, 5242, 5246, 5247, 5255, 5284 et 5532, située à la rue du Temple à Montreux ;
5. de proposer au Département cantonal compétent d'approuver le projet d'assainissement et d'élargissement de la RC 731d ;
6. de proposer au Département cantonal compétent d'approuver l'inscription de la servitude de passage public pour piétons et tous véhicules sur les parcelles Nos 5082, 5084, 5085, 5238, 5242, 5246, 5247, 5255, 5284 et 5532;
7. d'autoriser la Municipalité à inscrire une servitude de passage public et pour tous véhicules sur les parcelles Nos 5082, 5084, 5085, 5238, 5242, 5246, 5247, 5255, 5284 et 5532, située à la rue du Temple à Montreux ;
8. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement et d'élargissement des estacades ainsi que le renouvellement des réseaux souterrains et de la chaussée de la rue du Temple ;
9. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF

8'375'000.00 au maximum ;

10. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde ;

11. de couvrir les dépenses relatives aux égouts par un prélèvement sur le compte No 9280.004 « Fonds égouts »

12. de comptabiliser les subventions et participations par le crédit du compte 431.4517 ;

13. d'amortir cet investissement sous déductions des points 11 et 12 par le compte No 431.3311 sur une période de 30 ans au maximum ;

14. de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toutes instances dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du projet d'assainissement et d'élargissement de la RC 731d et de l'inscription de la servitude de passage public pour piétons et pour tous véhicules sur la RC 731d. ;

Ainsi adopté le 21 décembre 2018

Délégation municipale : M. Ch. Neukomm, Conseiller municipal

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic Le secrétaire

L. Wehril L.S O.Rapin

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur  
Vincent Haldi (ML)